Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSEAU CANTONAL D'ALARME (RCA)

La nouvelle Centrale sera installée à Pully

Au mois de mai dernier, le Conseil d'Etat avait décidé de réorganiser complètement le Réseau cantonal d'alarme (RCA). Il restait à déterminer le site sur lequel serait implantée la nouvelle et unique Centrale d'alarme cantonale. C'est maintenant chose faite: après avoir évalué plusieurs sites, le Conseil d'Etat a choisi le siège de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), sis au 54, av. du Général-Guisan à Pully.

Trois sites ont été examinés selon leur capacité à répondre à un cahier des charges très détaillé. Il s'agit, en plus du site choisi, des locaux du Service cantonal de la protection civile (SCPCi) à Gollion, et de ceux du Service de Secours et d'Incendie (SSI) de la Ville de Lausanne. L'étude a été confiée au bureau d'ingénieurs indépendant AWK Engineering (Lausanne) SA, assisté de spécialistes de la maison SECURITAS SA.

Les risques environnementaux, les aspects fonctionnels, organisationnels et la sécurité sont les critères les plus importants qui ont été évalués, et qui ont permis la comparaison entre les sites. Les délais de mise à disposition des locaux et le volume des travaux de réaménagement nécessaires pour tenir le planning prévu ainsi que les coûts ont naturellement été pris en compte.

L'emplacement de Gollion, quoi qu'intéressant d'un point de vue technique, s'est révélé défavorable, notamment à cause de sa décentralisation qui complique et renchérit les coûts d'infrastructures. La caserne de la Vigie qui héberge le SSI de la Ville de Lausanne a été écartée en particulier pour les risques de dysfonctionnement liés à l'exploitation simultanée de la gestion de l'alarme d'une part, et de celle de l'intervention d'autre part. En définitive, le choix du bâtiment acquis récemment par l'ECA à Pully s'est avéré clairement le plus avantageux.

Cette décision rejoint les avis exprimés notamment par le Groupement des centres de renfort du Canton de Vaud, le Groupement vaudois des inspecteurs de défense contre l'incendie, le Groupement des commandants de l'Ouest Lausannois et plusieurs commandants de communes de la région lausannoise. La transition entre les six centrales actuelles et la future centrale cantonale fait l'objet de négociations entre

l'Etat et les communes concernées, sous la responsabilité de M. Marcel Gorgé, Préfet de Lausanne.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 1997

Etablissement cantonal d'assurance (ECA), André Marti, inspecteur cantonal, 021-721 21 21